



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 septembre 2023 à 19h30 à la salle du conseil, située au 140-A, route de l'Église, Saint-Joseph-de-Kamouraska.

Sont présents :

Mme Nancy St-Pierre	MAIRESSE
M. Jérémy Huckle	Siège #2
M. Francis Boucher	Siège #4
Mme Manon Guérette	Siège #5
M. Renaud Ouellet	Siège #6

Est absent :

M. Michel Bélanger	Siège #1
M. Charles Montamat	Siège #3

Mme Cynthia Bernier, directrice générale et greffière-trésorière est présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Les membres présents du conseil forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse Mme Nancy St-Pierre constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h32.

Trois (3) personnes assistent à la séance.

01-09-2023

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2023

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 7 août 2023
4. Première période de question
5. Informations et dépôt de documents
 - 5.1 Correspondance :
 - MRC de Kamouraska – propriétaires pied des côtes
 - MRC de Kamouraska – Ferme Pial

- SEMER – Tarification 2024
 - Demande Maniaque de Woodbridge
 - Unité Domrémy
- 5.2 Demande de dons et commandites :
- Fondation André Côté
 - Association du cancer de l'Est du Québec
 - Groupe Santé-Entraide
 - Paroisse de Saint-Joseph-de-Kamouraska
 - L'Arc-En-ciel du Coeur
6. Administration générale
- 6.1 Lecture et adoption des comptes payés et à payer
- 6.2 Contrat de travail de la directrice générale
- 6.3 Désignation d'un ou d'une mandataire en matière de toponymie
- 7 Adoption Règlement # 285-2023 Règlement visant modifier le règlement de lotissement numéro 128 de la municipalité afin d'exiger une largeur maximale pour les lots non desservis et partiellement desservis dans le périmètre urbain
- 8 Résolution Demande Programme de soutien à des projets de garde pour la période estivale
- 9 Résolution d'appui club des 50 ans et plus demande d'aide au programme Nouveau horizon
- 10 Résolution – Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028 – négociation entre les gouvernements du Québec et du Canada
- 11 Résolution autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière pour projet soutien à l'intervention de la MRC de Kamouraska en développement social dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale – Partie 2 du fonds régions et ruralité du Ministère des affaires municipales et de l'habitation et désignation de la MRC de Kamouraska à titre d'organisme responsable
- 12 Demande d'aide au programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet soutien - Projet réfection du rang 7
- 13 Sécurité publique et civile
- 14 Travaux publics-Transports
- 14.1 Résolution acceptation Soumission entretien des chemins d'hiver 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 ;
- 14.2 Entente avec PremierTech pour Écoflo ;
- 15 Hygiène du milieu
- 16 Aménagement, Urbanisme et développement
- 17 Loisirs, culture et vie communautaire
- 17.1 Demande pour Cuisine collective
- 18 Dossiers des Élus
- 19 Varia
- 20 Deuxième période de questions
- 21 Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. RENAUD OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

D'ACCEPTER l'ordre du jour tel que présenté.

02-09-2023

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 7 AOÛT 2023

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANCIS BOUCHER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023 soit approuvé.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

- Suivi achat de tracteur : Robin Lapointe a fait faire soumission pour tracteur, neuf (et usager). Recommande l'achat d'un tracteur et d'une remorque.

Il est convenu que la directrice générale présente les chiffres utilisés pour les travaux d'entretien d'été afin que les membres du conseil prennent une décision éclairée.

- M. Tommy Drapeau prend la parole pour le Club les Maniaques de Woodbridge afin de présenter la demande d'autorisation pour circuler sur la rue de l'Église dans la municipalité.

Les membres du conseil conviennent avec celui-ci qu'ils analyseront la demande, puisqu'une analyse de la réglementation et de l'affichage est à revoir pour le secteur si la demande est acceptée.

Une décision sera rendue en octobre

5. INFORMATIONS ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.1 CORRESPONDANCE

Dépôt des correspondances suivantes :

- MRC de Kamouraska – propriétaires pied des côtes
- MRC de Kamouraska – Ferme Pial
- SEMER – Tarification 2024
- Demande Maniaque de Woodbridge
- Unité Domrémy Ville de Saint-Pascal

03-09-2023

5.2 DONS ET COMMANDITES

Dépôt des demandes de dons et commandites :

- Fondations André Côté : 200 \$
- Association du cancer de l'Est du Québec
- Groupe Santé-Entraide : 100 \$
- Paroisse de Saint-Joseph-de-Kamouraska
- L'arc-en-ciel du Cœur : 15 \$

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. JÉRÉMY HUCKLE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

D'APPROUVER la liste des demandes de dons et commandites suivante :

- Fondations André Côté : 200 \$
- Association du cancer de l'Est du Québec : 0 \$
- Groupe Santé-Entraide : 100 \$
- Paroisse de Saint-Joseph-de-Kamouraska : suivi à faire pour demande EDT à la MRC de Kamouraska
- L'Arc-En-ciel du Cœur : 15 \$

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

04-09-2023

6.1 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

ATTENDU que la liste des comptes à payer en date du mois d'août 2023 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU que cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU que la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. RENAUD OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

D'APPROUVER la liste des comptes à payer en date du mois de juillet 2023 au montant de 44 064.39 \$ et de 1 032.13 \$ pour les paiements incompressibles;

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

05-09-2023

6.2 CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

ATTENDU QUE le contrat de travail actuel de la directrice générale est à durée déterminée;

ATTENDU QUE suite à la fin de probation de la directrice générale, les membres du conseil souhaitent modifier le contrat de travail de la directrice générale pour le rendre à période indéterminée;

IL EST PROPOSÉ PAR M. RENAUD OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

D'AUTORISATION Mme Nancy St-Pierre, mairesse à signer le nouveau contrat de travail de la directrice générale avec les modifications acceptées par le comité RH.

06-09-2023

6.3 DÉSIGNATION D'UN OU D'UNE MANDATAIRE EN MATIÈRE DE TOPONYMIE

ATTENDU QUE la loi reconnaît aux municipalités la compétence pour choisir les noms de leurs voies de communication, parcs publics, édifices et autres lieux municipaux.;

ATTENDU QUE les municipalités sont tenues, en vertu de l'article 126.1, de la Charte de la langue française, de transmettre à la Commission les noms de lieux qu'elles choisissent afin que celle-ci puisse remplir son devoir d'officialisation et de diffusion;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME MANON GUÉRETTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS**

DE NOMMER Mme Cynthia Bernier, directrice générale et greffière-trésorière comme mandataire afin de veiller au respect des normes établies en matière de toponomie ainsi qu'à la qualité de la toponomie sur le territoire municipal, tout en assurant une liaison régulière entre l'administration municipale et la Commission.

07-09-2023

7. ADOPTION RÈGLEMENT #285-2023 RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 128 DE LA MUNICIPALITÉ AFIN D'EXIGER UNE LARGEUR MAXIMALE POUR LES LOTS NON DESSERVIS ET PARTIELLEMENT DESSERVIS DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska applique sur son territoire un règlement de lotissement et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1);

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 7 août dernier sur le PREMIER projet de règlement no.285-2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Francis Boucher et résolu

QUE soit adopté le règlement no 285-2023, conformément aux dispositions de l'article 135 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

QUE le présent règlement entre en vigueur à la suite de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Kamouraska.

08-09-2023

8. RÉSOLUTION DEMANDE PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE POUR LA PÉRIODE ESTIVALE

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2024 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2024, afin de

favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2023-2024 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska souhaite assurer la pérennité de son camp ajour afin de répondre aux besoins de sa population et améliorer le service aux citoyens.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska souhaite présenter un projet collaboratif entre les Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska et Saint-Alexandre de Kamouraska

SUR LA PROPOSITION DE MADAME MANON GUÉRETTE

IL EST RÉSOLU à l'unanimité ¹ des membres du conseil d'administration ou municipal ou de la MRC ou de bande :

- D'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche et/ou la saison estivale 2024;
- D'autoriser la Municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et, si cette demande est acceptée par le Ministère, à signer la convention d'aide financière au nom de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska et de Saint-Alexandre-de-Kamouraska.

09-09-2023

9. RÉOLUTION D'APPUI CLUB DES 50 ET PLUS – DEMANDE D'AIDE AU PROGRAMME NOUVEAU HORIZON

ATTENDU le Club des 50 ans et plus de la paroisse de Saint-Joseph-de-Kamouraska souhaite déposer une demande d'aide financière au programme « Nouveau horizon » pour l'achat d'électroménagers et de nouvelles portes;

ATTENDU que ces achats et améliorations des locaux seront bénéfiques pour l'ensemble de la population;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MME MANON GUÉRETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

D'APPUYER la demande d'aide financière du Club des 50 ans et plus de la paroisse de Saint-Joseph-de-Kamouraska au programme « Nouveau horizon ».

10-09-2023

10 RÉSOLUTION RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024 À 2028) – NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FRANCIS BOUCHER

et résolu que la municipalité de St-Joseph-de-Kamouraska demande aux gouvernements du Québec et du Canada

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence

et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;

- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés (*ajouter les noms des députés à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes de votre territoire*), à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

11-09-2023

11 DEMANDE D'AIDE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET – SOUTIEN - PROJET RÉFECTION DU RANG 7

Titre du projet : Réfection du rang 7

Numéro de la résolution : 11-09-2023

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska choisir d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition Mme Manon Guérette appuyée par M. Francis Boucher, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son

engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Cynthia Bernier, directrice général et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

Un conseiller informe que des citoyens mentionnent que la circulation est plus rapide dans les routes de contournement de la municipalité depuis le début des travaux. Une surveillance policière accrue serait souhaitée considérant l'augmentation de la circulation piétonnière.

14. TRAVAUX PUBLICS - TRANSPORTS

12-09-2023

14.1 RÉOLUTION ACCEPTATION – SOUMISSION ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER 2023-2024, 2024-2025 ET 2025-2026

Les conseillers sont informés qu'une seule soumission a été reçue lors de l'appel d'offre pour les chemins d'hiver.

La mairesse et la directrice générale sont mandatées à négocier le soumissionnaire considérant la capacité de payer de la municipalité versus le montant de soumission reçue.

Ce point est donc reporté à une prochaine séance.

13-09-2023

14.2 ENTENTE AVEC PREMIERTECH POUR ÉCOFLO

Des précisions sur les coûts réels proposés .

15. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun élément pour ce point.

16. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Aucun élément pour ce point

17. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

14-09-2023

17.1 DEMANDE POUR CUISINE COLLECTIVE

Une demande a été transmise pour la location de la cuisine de la municipalité pour y tenir une cuisine collective les samedis ou dimanches matin.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. JÉRÉMY HUCKLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS**

D'ACCEPTER la demande conditionnelle à ce que les responsables remettent les locaux tel qu'à leur arrivée.

18. DOSSIERS DES ÉLUS

Aucun élément pour ce point.

19. VARIA

Aucun élément pour ce point.

20. DEUXIÈME PÉRIODES DE QUESTIONS

Aucun élément pour ce point.

15-09-2023

21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M Jérémie Huckle de procéder à la levée de la séance ordinaire à 22h44.

Je, Nancy St-Pierre atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Nancy Saint-Pierre
Mairesse

Cynthia Bernier
Directrice générale et greffière-trésorière